

---

# PROCÈS-VERBAL DU 9 DECEMBRE 2019

Séance du 9 décembre 2019  
14h00 à Saint Jérôme  
Salle des actes

---

## Table des matières

Membres avec voix délibérative .....	2
Membres avec voix consultative .....	2
Informations .....	2
Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2019 .....	3
Evolution de l'offre de formation .....	3
Tarifs formation continue .....	7
Budget 2020 .....	7
Partenariat pédagogique entre l'Inspé et le Lycée français de Singapour .....	8
Fermeture estivale .....	8
Questions diverses .....	8

## Membres avec voix délibérative

### Présent.e.s :

Mesdames et Messieurs Beck Dominique, Bigot Martine, Brandt-Pomares Pascale, Chiappetta Pierre, Feghoul Boumediene, Fouace Sophie, Givry Damien, Lorcerie Françoise, Paba Jean-François, Pereira Marie-Emmanuelle, Ranger Graham, Terrien Pascal.

### Représenté.e.s :

Mesdames et Messieurs Barredo Gutierrez Blanca, Bulteau-Rambaud Marie-Florence, Eyraud Michel, Mussard Christine, Paul Thierry, Valery Vincent.

### Excusé.e.s :

Mesdames et Messieurs Desbiolles Pierre, Lagadec Isabelle, Merle Georges, Robaglia Magami, Santoni Dominique.

## Membres avec voix consultative

### Présent.e.s :

Mesdames et Messieurs Bard Didier, Bonnet Patrice, Cadieux Jeanne, Chatoney Marjolaine, Demeester Anne, Espinassy Laurence, Favier Mathilde, Joseph Delphine, Laisney Patrice, Lang Isabelle, Mikailoff Nathalie, Missimily Christiane, Osterwalder Heidi, Sembel Nicolas, Vigreux Thierry.

### Excusé.e.s :

Mesdames et Messieurs Adeline Laurence, Armand Hélène, Astrion Marlène, Enea-Drapeau Claire, Ginestie Jacques, Leterme Frédéric, Mailhès Valérie, Mascret Nicolas, Rey Véronique, Richit Nathalie, Silvy Maïlys, Zarouf Rachid.

## Informations

Pascale BRANDT-POMARES : Ce Conseil d'Institut est exceptionnel car il est nécessaire de présenter aux membres de cette instance l'évolution de l'offre de formation.

Nous avons été retenus dans le PIA 3 comme Pôle pilote de recherche et formation des enseignants. C'est une grande satisfaction car ce projet a été retenu avec seulement deux autres projets nationaux (Grenoble et une zone nord Amiens, Rouen, Caen et Lille). Il faut féliciter le porteur du projet Jacques GINESTIE et tous les partenaires qui se sont associés à ce travail.

Les élections des différents membres aux différents conseils d'AMU ont eu lieu et le Conseil d'Administration du 6 janvier prochain désignera le futur Président d'AMU.

Enfin, il s'agit du dernier CI pour Thierry VIGREUX qui quitte l'Université pour faire valoir ses droits à la retraite.

Présentation de trois nouveaux maîtres de conférences :

- Aline FREY est maître de conférences en psychologie cognitive, en poste avant à l'ESPE de Créteil, elle a rejoint l'Inspé d'Aix-Marseille et le laboratoire LNC et plus précisément l'équipe langage, musique, écriture. Ses domaines d'intervention sont l'étude du langage oral et écrit en lien avec la musique et les transferts d'apprentissage. Savoir dans quelle mesure la pratique musicale pourrait améliorer les traitements et capacités langagières ! Elle étudie également la question de savoir dans quelle mesure la musique pourrait améliorer l'écriture ainsi que la question des propositions d'enseignements : le référentiel de compétences des enseignants insiste sur l'aspect psychologie des apprentissages, de mémoire, d'attention... Enfin des choses plus spécifiques qui concernent les thématiques de recherche sur le langage et l'écriture.

Dominique BECK : ce travail ne se fait que sur la langue française ou également sur les langues étrangères ?

Aline FREY : pour l'instant que sur la langue française mais il y a des choses très intéressantes à faire sur les transferts et l'apprentissages des langues étrangères.

- Caroline VINCENT est qualifiée en sciences du langage et en sciences de l'éducation, elle travaille dans le domaine des humanités numériques, plus exactement elle fait l'analyse des interactions dans des situations d'enseignement-apprentissage, à travers le numérique, en classe ou à distance. Elle s'intéresse à la façon dont on conçoit avec les enseignants des ressources pédagogiques numériques, qui sont expérimentées en classe afin d'améliorer la conception des dispositifs et la formation des enseignants. Ses recherches permettent de former les futurs enseignants au numérique mais également les enseignants déjà en poste. Les points importants sont l'analyse pour l'ingénierie pédagogique et l'ingénierie des dispositifs. Egalement un travail important sur le jeu en classe avec des enseignants. Elle fait partie du laboratoire LEST et participe à l'analyse des transformations des métiers en lien avec l'éducation liée à l'introduction du numérique et à l'Inspé, elle donne des cours en tronc commun et des enseignements en lien avec le numérique.
- Sébastien MOTTA est maître de conférences en philosophie et en logique avec un aspect humanité numérique. Le cœur de ses recherches se situe à la croisée de différentes sous-disciplines de la philosophie (la philosophie du langage, de la logique, de l'esprit) et il s'intéresse aux concepts les plus généraux (les concepts d'objets, de choses, de classes, de catégories...). Il y a un côté recherche fondamentale sur les concepts et un côté recherche appliquée sur comment ces concepts peuvent prendre leur place dans des discussions qui ne sont pas des discussions de philosophes.

## Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2019

*Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Ecole du 30 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.*

## Evolution de l'offre de formation

Pascale BRANDT-POMARES : présente un diaporama pour cadrer la future offre de formation, la replacer dans le contexte d'évolution de la réforme actuelle.

Aujourd'hui il y a un master MEEF avec une 1ère année qui se termine par l'obtention de la 1ère année de master et le concours, le changement qui s'opère dans le dispositif de formation est le transfert du concours en fin de 2ème année de master.

Ce changement amène une évolution obligatoire mais il ne vient pas changer ce qui était indiqué dans le dossier d'accréditation, dans lequel était déjà présente l'APC, et dans lequel l'adossement à la recherche est très important, ainsi que l'alternance avec des stages et un travail sur le terrain. Enfin, on a essayé de penser les choses avec l'employeur principal, AMU et l'AU pour inscrire cette formation dans un continuum en la pensant dans les prolongements qu'elle peut avoir après le master. Il n'y a pas une licence qui serait une formation qui mènerait à l'enseignement mais plutôt la possibilité pour les étudiants de choisir leur licence et de suivre des UE ProMEEF.

L'alternance, en master MEEF, ne se fait plus sur un mi-temps mais sur un tiers temps et les étudiants sont considérés comme des contractuels de l'éducation nationale.

Le reste ne change pas, la logique reste la même et s'inscrit dans le même continuum de formation.

A la lumière des textes, il faut faire évoluer nos maquettes, prévues selon une APC mais fabriquées sur un référentiel de formations bâti en interne sur la base d'un référentiel de compétences professionnelles qui n'a pas changé.

En plus de ce référentiel de compétences, il y a désormais un référentiel de formations qui vient donner une cohérence à tous les Inspé.

Marie-Emmanuelle PEREIRA : l'alternance en tiers temps à effectuer en établissement est-elle obligatoire pour tous les étudiants de M2 ?

Pascale BRANDT-POMARES : oui. Le master MEEF s'appuie sur une alternance rémunérée à hauteur de 1000 euros. Il y a actuellement un travail avec le rectorat sur le calibrage du nombre de stages. L'accord de principe dans l'Académie est d'avoir des stages pour les étudiants de M2. L'idée n'est pas d'assujettir

le nombre d'étudiants aux potentielles réussites aux concours mais de s'appuyer sur le nombre d'étudiants que nous sommes capables de former pour dire le potentiel de M2 que l'Inspé peut accueillir et donc les besoins en stage.

Dominique BECK : il faut noter la monter en puissance dans la formation des personnels dit « de terrain » pour arriver à 30% du temps de formation initiale assurés par des enseignants qui soient également en situation d'enseignement de classe.

Damien GIVRY : est-il prévu une rémunération de 1 000 euros par mois ?

Pascale BRANDT-POMARES : tout à fait.

Dominique BECK : net ou brut ce n'est pas encore clair.

Pascale BRANDT-POMARES : c'est une rémunération suffisamment conséquente pour parler de formation professionnalisante.

Graham RANGER : est-ce qu'on peut imaginer que la rémunération ne diminue pas pour les AED ?

Pascale BRANDT-POMARES : les AED en M2 seraient contractuels sans perdre quoique ce soit de leur statut précédent.

Jean-François PABA présente les évolutions proposées à partir des dispositions prévues par la loi relative à l'école de la confiance et son volet réforme de la formation des enseignants et des personnels d'éducation dans les mentions 1er degré, 2nd degré et mention encadrement éducatif.

Un ppt est disponible sur AMUbox. Il contient le calendrier.

1ère étape : se prononcer sur une architecture très haute des formations à partir de la transposition des trois référentiels de formation, relatifs à chacun aux spécificités des métiers préparés par chacune des mentions.

2ème étape : la responsabilité de l'organisation de la consultation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la construction des parcours et de leurs contenus est laissée aux responsables des parcours qui prévoient des réunions de travail collaboratif pour faire évoluer l'offre de formation. La plupart de ces réunions débiteront en décembre.

Echéance fixée par le ministère au mois d'avril 2020 après élaboration et validation par les conseils de l'Inspé de l'offre fine de la formation. Le ministère attend que nous produisions une nouvelle offre de formation (« mini accréditation ») sans remettre en cause l'accréditation de 2018 mais pour vérifier la conformité de notre offre avec les dispositions de la loi.

Nous prévoyons un accompagnement sous la forme de groupes qui mobilisent l'ensemble des chargés de mission, des responsables de parcours et tous les autres collègues impliqués de manière plus directe dans la mise en œuvre de ces futures maquettes.

Jusqu'au mois de juillet 2020, il faudra scénariser, affiner, le temps d'avoir un retour du ministère pour éventuellement corriger l'offre de formation.

L'architecture fine des maquettes, c'est la répartition des différents attendus des référentiels de formation de manière ordonnée et hiérarchisée et dans le même temps, les modalités d'évaluation des compétences que traduisent chacun de ces attendus.

Il faudra rendre ce travail au mois d'avril avec la répartition des volumes horaires et des ECTS.

Les architectures correspondantes : il y en a trois. Il n'y a pas eu besoin de révolutionner l'ensemble du travail fait jusque-là. Les volumes horaires globaux dont bénéficient les parcours seront reconduits sauf pour la mention 1 qui est en deçà de ce que prescrit la loi pour laquelle il faudra augmenter le volume horaire de 732 à 800 heures (mesure déjà prise dans la cadre de l'APC).

Les engagements des différents partenaires (en termes d'équilibres des volumes horaires et de formations) sont reconduits en intégrant le tiers d'intervention de spécialistes de terrain pour chacun des parcours, de manière progressive.

En 2020, la réforme se mettra en place pour les M1 et les actuels M1 qui seront en M2, à la rentrée 2020, suivront la formation de M2 actuellement en vigueur. Ce n'est qu'en 2022 que la totalité de la réforme sera mise en œuvre avec l'avènement des nouveaux concours dans l'ensemble des trois mentions.

Il y a une subdivision du M1 comme du M2 en trois UE : l'UE 1 et l'UE2 reprennent des pôles essentiels : spécificité du métier préparé (Mention 1 : l'enseignant polyvalent) et dans l'ensemble des mentions, l'UE 2 l'enseignant est un praticien réflexif comme l'est le CPE.

L'UE 3 correspond à 10% de la formation en lien avec les spécificités de chaque Inspé. Il y a 80 heures qui devront être consacrées à des choix que peuvent faire les étudiants en M1 ou M2 ou dans les deux, selon leur charge de travail, leurs souhaits d'orientation, leurs souhaits d'ouverture de leur formation. Dans ces 80 heures, il y a une option imposée qui s'intitule certificat d'aptitude à l'enseignement français à l'étranger. Tous les étudiants n'auront pas l'obligation de la suivre mais il est obligatoire pour tous les Inspé d'offrir ce choix aux étudiants dès le M1.

Une expérimentation nationale commence en janvier prochain et par choix l'Inspé d'Aix-Marseille n'en fait pas partie, afin de se donner le temps de constituer un groupe qui travaille sur les contenus et les attendus auxquels peut préparer cette option.

Il s'agit là de formations transversales qui peuvent concerner tout le monde. C'est une part de culture commune très large qui se retrouve dans ces 80 heures. Le reste de la culture commune qui fonde la formation spécifique mais aussi du praticien réflexif se retrouve dans les UE 1 et 2 avec un volume horaire étalé sur les deux années de 64 heures. Cela correspond donc à 144 heures (actuel volume horaire global du tronc commun).

Les mêmes UE 1, UE 2 et UE 3 se retrouvent sur les quatre semestres. Il n'y a pas d'étanchéité, il y a la nécessité d'établir une progressivité de la construction des attendus contenus dans les référentiels de formations par chaque étudiant.

La loi insiste également sur le fait que les activités de terrain des étudiants alternants en M2 devront peser au minimum 30 ECTS sur les 60 du M2. De plus, 10 ECTS doivent être impartis au mémoire en M2. Il y a donc 40 ECTS qui sont en lien avec l'activité professionnelle, le mémoire et la dimension réflexive que doit acquérir le praticien spécifique de terrain que sont les enseignants et les CPE. Si les ECTS sont concentrés en M2, cela ne signifie pas, notamment pour le mémoire, qu'aucune espèce de préparation anticipée en lien avec l'appropriation des méthodologies liées aux pratiques de la recherche ne puissent se faire dès le M1. Il faut donc dissocier l'exercice final intégratif qui correspond à la production du mémoire et tout type de formations qui jalonnent les deux années de master et qui favorisent l'accès à cette production.

Dans le même temps, ce qui est proposé en dehors des stages de terrain, c'est d'introduire un stage dans des laboratoires de recherche d'AMU et d'AU.

Mention 2nd degré : même bâti global mais ce qui change ce sont les fourchettes horaires car selon les parcours actuels, les volumes horaires ne sont pas les mêmes et ils sont prorogés de la maquette actuelle à celle à venir. Rien n'est changé de l'ensemble des parcours types qui constituent cette mention. Cependant, concernant le Numérique et les Sciences Informatiques, le ministère a introduit cette discipline comme un enseignement obligatoire en première et en terminale. Un diplôme universitaire a donc été mis en place pour former les enseignants actuellement titulaires qui n'étaient pas compétents pour enseigner cette discipline. Un CAPES de NSI est également créé ; il offre 50 places au concours. Il faut donc une préparation. Avec l'UFR Sciences et le département de mathématiques, il a été envisagé l'idée qu'il puisse y avoir au sein du parcours « enseigner les mathématiques et les NSI », deux options : une option mathématique et une option numérique et sciences informatiques. C'est encore une hypothèse de travail car ça demande pour l'UFR sciences un effort financier important et pour l'Inspé un investissement important ; il faut également faire le point sur les candidats potentiels.

Mention Encadrement Educatif : même cadrage global en termes de bâti avec les volumes horaires correspondant aux volumes horaires actuels et la répartition en ECTS préconisée.

La loi prescrit des pourcentages de répartition d'une part des volumes horaires et d'autre part des ECTS.

Compte-tenu de notre avance, il y a deux efforts essentiels à faire :

- Changer de référentiel de formations car il y a inclusion du référentiel de formations sous forme d'attendus prescrits par la loi et celui appliqué actuellement en termes de compétences. Il s'agit d'un glissement de l'un vers l'autre.

- Changer l'échelle d'évaluation des compétences actuellement utilisée à 5 niveaux (non validé, débutant, intermédiaire, compétent, expert) pour l'échelle à 5 niveaux de maîtrise prescrite par la loi (de Zéro à 4)
- Actuellement nous fixons un niveau attendu et il doit être atteint pour que la compétence soit validée ; aucune compétence ne peut en compenser une autre et quand il y a plusieurs compétences à valider, dans une même UE, si une seule ne l'est pas, cela entraîne la non validation de l'ensemble de toutes les autres et la non- capitalisation d'ECTS.  
Pour éviter cela, il a été demandé et obtenu (en accord avec la DEVE et de la cellule Apogée) que dans la future maquette chacun des attendus soit crédité, que chaque regroupement d'attendus sous la forme d'Éléments Constitutifs d'UE (ECUE) soit crédité et que si un seul attendu n'est pas validé, tous les autres qui l'ont été, de la même UE, ou d'une autre, soient capitalisés.
- La loi précise que nous ne pourrons délivrer le master qu'à condition que chacun des attendus au terme des deux années ait été validé au niveau 2 (niveau minimal pour être stagiairisé après réussite au concours), sur une échelle à 5 niveaux de maîtrise (de Zéro à 4)

Dominique BECK : la prudence sur le NSI est de rigueur ; en faire plutôt une option qu'un parcours est une très bonne chose.

La non compensation des compétences est essentielle. La question de la validation des compétences impose un travail collégial et un croisement de regards.

Marie-Emmanuelle PEREIRA : concernant les compétences qui seraient capitalisées, qu'est-ce que cela va changer pour les étudiants qui n'auront pas validé une compétence ? Cela suppose-t-il que dans chaque UE les enseignements soient répartis par compétences ?

Jean-François PABA : avec des étudiants qui nous sont confiés pour être professionnalisés, on ne peut entrer que par des situations professionnelles, qui si elles sont réelles, sont nécessairement complexes. Isoler une compétence est artificiel, mais croiser les regards, cela veut dire regarder tel aspect de telle compétence et la manière dont elle s'exprime au travers d'une situation complexe qui est le contexte dans lequel on a situé les apprentissages. C'est bien au travers d'une situation similaire qu'un étudiant qui n'a pas validé tel attendu pourra être évalué sur tel attendu. Comment s'y prendre ? C'est avec les équipes et dans le travail dans chaque parcours que cela va se dessiner et remonter dans les mentions pour mutualiser.

Pascale BRANDT-POMARES : un étudiant qui n'aura pas validé de compétences à un instant « t » devra se voir proposer une occasion de la valider à un autre moment.

Marie-Emmanuelle PEREIRA : c'est faisable quand c'est une compétence à valider au 1er semestre mais quand c'est une compétence à valider au 2nd semestre, c'est plus compliqué.

Pascale BRANDT-POMARES : il faut penser à la répartition et la progressivité sur les deux années même si en 2e année, il y a le concours. Ce sera le passage du M1 au M2 qui permettra de dire ce qui est vraiment acquis.

Anne DEMEESTER : au dernier CI, Jean-François PABA avait fait un croisement entre les compétences du référentiel métiers et aujourd'hui les attendus. Il n'y a pas de niveau d'abstraction aussi élevé qu'au niveau de la compétence. Il est plus facile de se positionner et ce sont des petits segments qu'il est facile d'aller solliciter a posteriori.

Marie-Emmanuelle PEREIRA : pour les étudiants qui n'ont pas obtenu le master et qui vont devoir se réinscrire, que va-t-on leur proposer pour pallier cet attendu très fin ? Il va forcément falloir leur proposer quelque-chose de complexe même pour valider un attendu très fin.

Jean-François PABA : il ne faut pas amalgamer finesse des attendus et non complexité de ces derniers. Ils sont complexes car pour la plupart ils correspondent à des situations voire des familles de situations. Cela offre une gamme de possibilités non soupçonnée. Il y a un autre avantage à ce que les attendus puissent être « créditables », c'est que l'on peut les répéter depuis le début du M1 jusqu'à la fin du M2.

Pascale BRANDT-POMARES prend un exemple des compétences attendues dans la présentation faite par Jean-François PABA lors du dernier Conseil.

Marjolaine CHATONEY : concernant la mise en œuvre des compétences, il y a quelques difficultés et il n'est pas certain que les outils puissent résoudre tous les problèmes. Cela pose la question de qui va valider sur l'outil ? Est-ce que nous avons les moyens de la collégialité ?

Pascale BRANDT-POMARES : l'expérience de cette année montre qu'on a progressé, il y a eu de nombreux recours qui ont montré qu'il y a des enseignants qui échangent et travaillent en équipe.

***Le projet d'évolution de l'offre de formation est adopté à l'unanimité.***

Jean-François PABA : cela concerne les bonus offerts pour l'année 2019-2020 à l'ensemble des étudiants de M1. Cette gamme de bonus a été élargie à la danse, pour le bonus culture. Le bonus en lien avec l'engagement étudiant, qui était un bonus spécifique à l'ESPE, est sorti de notre offre car il a été repris dans le socle commun d'AMU dans le cadre de la vie associative. Enfin, dans notre offre spécifique, concernant le parcours de sensibilisation, éducation artistique et culturelle, un toilettage était nécessaire dans la description de la finalité des bonus car elle faisait référence à des organisations de master caduques.

***Les modifications relatives aux bonus sont adoptées à l'unanimité.***

## Tarifs formation continue

Jean-François PABA : lors du dernier Conseil d'Institut, les fourchettes des tarifs ont été proposées aux membres du Conseil ; aujourd'hui, il faut adopter la déclinaison pour chaque master et les options des parcours type. Tous les tarifs sont regroupés dans un document communiqué aux membres du Conseil. Il reprend exactement les propositions de l'année dernière car il a été décidé par la Direction qu'il valait mieux attendre pour faire évoluer cette fourchette que les nouvelles maquettes aient évolué.

***Les tarifs de formation continue sont adoptés à l'unanimité.***

## Budget 2020

Thierry VIGREUX : vote du budget 2020 au CA le 26 novembre 2019. La notification officielle est attendue pour début janvier.

Pour rappel, les enveloppes de masse salariale ont été reconduites pour 2020 à hauteur de celles votées au premier budget rectificatif de 2019. La préparation du budget s'est donc limitée à un exercice de prévision des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

La prévision de recettes (ressources propres) s'élève à 789 176 euros.

Les recettes principales concernent :

- Le versement par le Ministère de la compensation des droits d'inscription des fonctionnaires-stagiaires,
- Le PRF (programme régional de formation),
- Les frais de formation continue payés par les organismes ou les stagiaires,
- Les droits d'inscription au DU de réparation au concours,
- La convention passée avec le Ministère de l'emploi, de la jeunesse, de la formation professionnelle, de l'insertion et de la réinsertion du Gabon concernant la formation d'inspecteurs pédagogiques.

La prévision de dépenses s'élève à 935 272 euros (au lieu des 961 272 euros demandés : l'écart s'explique par le complément d'engagement en 2019 du marché de nettoyage – 26 000 €).

Elle se répartit en :

- 188 000 euros de crédits d'investissement relatifs aux compléments d'équipements liés à l'installation à Saint-Jérôme et à la poursuite des investissements dans le domaine du numérique pédagogique ;
- 747 272 euros de crédits de fonctionnement permettant la prise en charge des dépenses récurrentes permettant d'assurer le fonctionnement de base de l'Inspé sur tous ses sites.

L'accent a été mis sur les dépenses de communication dans un contexte marqué par le passage de l'ESPE à l'Inspé et le besoin d'information à destination des usagers concernant la réforme.

## Partenariat pédagogique entre l'Inspé et le Lycée français de Singapour

Pascal TERRIEN : il s'agit d'un projet d'échange d'étudiants en M2 qui partiront du 13 janvier au 7 février à Singapour. Une convention a été signée. Les étudiants découvriront les enjeux de l'enseignement du français à l'étranger, le système éducatif singapourien. Ils participeront aux enseignements dans le lycée français de Singapour en termes d'observation et de prise en main d'une classe et à des formations continues. La prise en charge est en partie faite par l'Inspé. Pour l'instant, il y a quatre étudiants qui partiraient, trois confirmés.

## Fermeture estivale

Thierry VIGREUX : la fermeture de l'Inspé est prévue du 17 juillet jusqu'au 17 août. Celle-ci est un peu tôt dans l'année par rapport à l'activité. Il est envisagé la modification de ces dates pour les caler au mieux avec notre fonctionnement. Il y a deux éléments essentiels : le calendrier des inscriptions et la rentrée des FSTG qui nécessitent un travail en amont. Deux hypothèses sont envisagées : du 24 juillet au 24 août ou du 22 juillet inclus au 19 août inclus.

Pascale BRANDT-POMARES : il ne s'agit pas d'imposer de prendre ces vacances de date à date mais de donner aux différents pôles la main sur l'organisation des services en fonction des impératifs liés à l'activité qui ne sont pas les mêmes. Ce n'est pas parce que les dates sont fixées en milieu de semaine que les responsables de pôles ne peuvent pas envisager le fait de partir soit plus tôt, soit plus tard.

Martine BIGOT : le calendrier est toujours de quatre semaines de fermeture ?

Pascale BRANDT-POMARES : oui.

Sophie FOUACE : cette fermeture correspond tout à fait aux activités de Canopé.

***La fermeture du mardi 21 juillet au soir au jeudi 20 août au matin est adoptée avec 17 voix et une abstention.***

## Questions diverses

Aucune question diverse.

*L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est close à 16 h 20.*